



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet du préfet
Bureau de la Représentation
de l'État

ARRETE N° 2001

**Accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale
à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2020- commune du Port**

Le Préfet de La Réunion
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général et de Madame la Directrice de Cabinet,

ARRETE :

Article 1 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale VERMEIL est décernée à :

- Monsieur VILDEMAN Jean Michel

Adjoint Technique Principal de 2ème Classe, MAIRIE DU PORT, demeurant à LE PORT.

Article 2 : Le secrétaire général et la directrice de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Saint-Denis, le 17 0 JUIN 2020

Pour le préfet et par délégation
La Sous-préfète, Directrice de cabinet
du préfet de La Réunion

Camille GOYET

BORDEREAU MHRDC AVEC DIPLOME

DESTINATAIRE :

MAIRIE DU PORT
Hôtel de Ville -9 rue Renaudière de Vaux
97821 LE PORT

Nombre de diplômes remis : 1

| Médaille(s) | Récipiendaire(s) |
|----------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Vermeil | Monsieur VILDEMAN Jean Michel , LE PORT – Adjoint Technique Principal de 2ème Classe |